

REGLEMENT INTERIEUR

I – ORGANISATION

1. Tournoi Rapides de Mars organisé par le Cercle d'Echecs des Pyramides
2. Dates et horaires des rondes :
 - Ronde 1 : samedi 14 mars 2026 à 15h
 - Ronde 2 : samedi 14 mars 2026 à 15h45
 - Ronde 3 : samedi 14 mars 2026 à 16h30
 - Ronde 4 : samedi 14 mars 2026 à 17h15
 - Ronde 5 : samedi 14 mars 2026 à 18h
3. Lieu : salle du club d'échecs des Pyramides, 16 avenue de St Germain 78560 le Port Marly
4. Le tournoi est ouvert aux licenciés A ou B de la saison en cours sans frais d'inscription. Le nombre de participants est limité à 40.

II – REGLES, CLASSEMENT

5. Cadence : La cadence est de 10 minutes plus 5 secondes par coup. Il n'est pas obligatoire de noter les coups.
Le tournoi est homologué FFE. Homologation accordée par la Direction Technique de la FFE sous le numéro 71245.
6. Les règles du jeu sont celles en vigueur à la date du tournoi.
7. L'appariement est fait au système suisse (C.04) intégral. Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme Papi.
8. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi point et chaque partie perdue zéro point.
9. Le joueur ayant le plus de points à la fin des 5 rondes est déclaré vainqueur du tournoi. En cas d'égalité, les départages sont (dans l'ordre) le Buchholz, puis le Buchholz tronqué puis la performance. En cas de nouvelle égalité, le joueur ayant le plus faible classement Elo au début du tournoi est classé devant.

III – TROPHEES/MEDAILLES

10. Le vainqueur du tournoi recevra un trophée. Les 2ème et 3ème au classement final recevront une coupe.
Le meilleure jeune masculin et la meilleure jeune féminine (catégories U8 à U16 incluses) ainsi que la meilleure féminine recevront aussi une coupe.
Tous les jeunes recevront une médaille.

IV – DIVERS

11. Le tournoi est arbitré par Patrick Bernardelli, Arbitre de Club,
12. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.

Patrick Bernardelli